

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03730

Numéro SIREN : 508 648 110

Nom ou dénomination : KERMABON

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2018 sous le numéro de dépôt 8222

EURL KERMABON**COMPTES ANNUELS AU 30/09/2017****Bilan actif**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 30/09/2017	Net 30/09/2016
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	500	500		
Fonds commercial (1)	920 000		920 000	920 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions	69 252	45 664	23 588	31 214
Installations techniques, matériel et outillage	155 161	107 333	47 828	23 653
Autres immobilisations corporelles	80 218	68 069	12 149	19 827
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 845		8 845	8 595
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 233 976	221 566	1 012 410	1 003 289
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières et autres approvisionnements	12 032		12 032	16 526
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 870		1 870	1 162
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
<i>Créances (3)</i>				
Clients et comptes rattachés	17 088		17 088	13 269
Autres créances	151 041		151 041	39 016
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Divers</i>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	167 070		167 070	197 051
Charges constatées d'avance (3)				3 604
TOTAL ACTIF CIRCULANT	349 101		349 101	270 628
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 583 077	221 566	1 361 511	1 273 917
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Ben pour copie conforme conforme.




Bilan passif

	30/09/2017	30/09/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 000	6 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	600	600
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	841 574	693 982
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	182 885	147 591
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 031 058	848 173
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	161 654	20 377
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 000	256 900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 148	61 095
Dettes fiscales et sociales	102 046	79 767
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 605	7 605
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	330 453	425 744
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 361 511	1 273 917
(1) Dont à plus d'un an (a)	123 692	425 744
(1) Dont à moins d'un an (a)	206 761	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/09/2017	30/09/2016
Produits d'exploitation (I)				
Ventes de marchandises	11 500		11 500	34 362
Production vendue (biens)	1 609 909		1 609 909	1 543 824
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	1 621 409		1 621 409	1 578 186
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 967	1 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			8 316	11 157
Autres produits			719	198
Total produits d'exploitation (I)			1 635 411	1 590 541
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			22 619	19 865
Variations de stock			-709	752
Achats de matières premières et autres approvisionnements			414 365	458 114
Variations de stock			4 493	1 982
Autres achats et charges externes (a)			204 015	192 830
Impôts, taxes et versements assimilés			24 667	12 391
Salaires et traitements			558 004	513 170
Charges sociales			143 567	148 269
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 237	19 846
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1 545	100
Total charges d'exploitation (II)			1 396 803	1 367 319
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			238 609	223 222
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			268	475
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			268	475
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			761	205
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			761	205
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-493	270
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			238 116	223 492

Compte de résultat (suite)

	30/09/2017	30/09/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		78
Sur opérations en capital	11 667	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 667	78
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 688	40
Sur opérations en capital	2 626	26 210
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	4 314	26 250
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	7 353	-26 172
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	62 584	49 729
Total des produits (I+III+V+VII)	1 647 346	1 591 094
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 464 461	1 443 503
BENEFICE OU PERTE	182 885	147 591
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier	1 102	6 614
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Règles et méthodes comptables	x		
– Faits caractéristiques		x	
– Actif immobilisé	x		
– Détail des immobilisations	x		
– Frais d'établissement		x	
– Frais de recherche et de développement		x	
– Fonds commercial	x		
– Intérêts immobilisés		x	
– Immobilisations en cours de production		x	
– Approche par composant		x	
– Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
– Liste des filiales		x	
– Détail des amortissements		x	
– Tests de dépréciation des immobilisations		x	
– Informations sur les stocks	x		
– Etat des échéances des créances	x		
– Produits à recevoir	(Détail)		
– Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
– Dépréciation des immobilisations		x	
– Dépréciation des stocks		x	
– Dépréciation des créances		x	
– Dépréciation des valeurs mobilières		x	
– Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
– Composition du capital social	x		
– Parts bénéficiaires		x	
– Obligations convertibles échangeables		x	
– Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
– Tableau de variation des capitaux propres		x	
– Provisions réglementées		x	
– Provisions pour risques et charges		x	
– Etat des échéances des dettes	x		
– Dettes garanties par des suretés réelles		x	
– Charges à payer	(Détail)		
– Passifs sans évaluation fiable		x	
– Primes de remboursement d'emprunts		x	
– Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
– Clause de réserve de propriété		x	
– Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
– Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
– Actions propres		x	
– Règlement des difficultés des entreprises		x	
– Charges constatées d'avance		x	
– Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
– Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
– Contrats à long terme		x	
– Frais accessoires d'achat		x	
– Informations sur les honoraires des commissaires aux comptes		x	
– Eléments imputables à un autre exercice		x	
– Opérations faites en commun		x	
– Résultat financier		x	
– Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
– Transactions avec des parties liées		x	
– Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
– Eléments exceptionnels		x	
– Transferts de charges exceptionnelles		x	
– Base de l'impôt sur les sociétés		x	
– Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
– Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
– Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
– Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
– Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
– Evénements postérieurs à la clôture		x	
– Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
– Effectifs		x	
– Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
– Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
– Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
– Identité de la société mère consolidant les comptes de la société		x	
– Engagements financiers donnés		x	
– Autres opérations non inscrites au bilan		x	
– Engagements financiers reçus		x	
– Crédit-bail		x	
– Engagement de retraite		x	
– CICE	x		
– Aspects environnementaux		x	
– Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL KERMABON

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 1 361 511 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 182 885 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables**Stocks**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 32 001 Euro a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2016 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial	920 000			920 000
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations incorporelles	920 500			920 500
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	69 252			69 252
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	122 114	33 047		155 161
– Installations générales, agencements aménagements divers	64 986			64 986
– Matériel de transport	6 983	2 685	2 685	6 983
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 249			8 249
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	271 584	35 732	2 685	304 631
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	8 595	250		8 845
Immobilisations financières	8 595	250		8 845
ACTIF IMMOBILISE	1 200 679	35 982	2 685	1 233 976

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<i>Ventilation des augmentations</i>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		35 732	250	35 982
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		35 732	250	35 982
<i>Ventilation des diminutions</i>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 685		2 685
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 685		2 685

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2017
Éléments achetés	920 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	920 000

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	500			500
Immobilisations incorporelles	500			500
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	38 038	7 626		45 664
– Installations techniques, matériel et outillage industriels	98 461	8 872		107 333
– Installations générales, agencements aménagements divers	51 548	6 282		57 830
– Matériel de transport	594	1 456	60	1 990
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 249			8 249
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	196 890	24 237	60	221 066
ACTIF IMMOBILISE	197 390	24 237	60	221 566



EURL KERMABON	COMPTES ANNUELS AU 30/09/2017
Notes sur le bilan	

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 176 974 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<i>Créances de l'actif immobilisé :</i>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 845		8 845
<i>Créances de l'actif circulant :</i>			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 088	17 088	
Autres	151 041	151 041	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	176 974	168 129	8 845
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	24 402
Total	24 402

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6000 Euro décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 60,00 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 330 453 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	161 654	37 962	123 692	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 148	55 148		
Dettes fiscales et sociales	102 046	102 046		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 605	11 605		
Produits constatés d'avance				
Total	330 453	206 761	123 692	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	185 100			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	43 823			
(**) Dont envers les associés	4 000			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FNP ELECTRICITE GAZ	1 613
FNP HONORAIRES COMPTABILITE	4 033
FNP HONORAIRES JURIDIQUE	540
DETTES S/PROV. POUR CONGES PAYES	27 988
CHARGES SOCS. CP	9 027
TAXE APPRENTISSAGE A PAYER	2 299
FPC A PAYER	4 057
CVAE A PAYER	1 520
CFE A PAYER	785
DIVERS CHARGES A PAYER	7 605
Total	59 467

Autres informations**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

« KERMABON »
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 6 000 €
Siège social : 156 Avenue du Général Leclerc
33600 – PESSAC
RCS BORDEAUX 508 648 110

RAPPORT DE GESTION DU GÉRANT
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MARS 2018

Je soussigné, Pierre-Xavier BARRANGER, agissant en qualité de Gérant de la Société, déclare, conformément à la loi et aux statuts, avoir établi le présent rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

Il est ici précisé qu'au cours de l'exercice clos le 30 Septembre 2017, deux Gérants se sont succédés à la tête de la société mais que pour des raisons de commodité, le présent rapport est établi par le seul Gérant en exercice.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la règle en vigueur.

Au cours de cette période, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1 621 409 € HT contre 1 578 186 € HT pour l'exercice clos le 30 Septembre 2016, soit une augmentation de 2,74%.

Les produits d'exploitation se sont élevés à la somme de 1 635 411 € contre 1 590 541 € pour l'exercice clos le 30 Septembre 2016, soit une augmentation de 2,82%.

En face de ces derniers, les charges d'exploitation se sont élevées à 1 396 803 € contre 1 367 319 € pour l'exercice antérieur (soit une augmentation de 2,16%) dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-après :

PX

Nature	Ex.30/09/17	Ex.30/09/16	Variation
Achats de marchandises	22 618 €	19 865 €	13,86%
Variation de stock (march.)	- 708 €	752 €	N.S%
Achats de mat. Prem.	414 365 €	458 114 €	- 9,55%
Variation de stock (mat. Prem.)	4 493 €	1 982 €	126,69%
Aut. achats et charges ext.	204 015 €	192 830 €	5,80%
Impôts et taxes	24 666 €	12 391 €	99,07%
Salaire et traitements	558 003 €	513 170 €	8,74%
Charges sociales	143 566 €	148 269 €	-3,17%
Dotat/amort./immobilis.	24 236 €	19 846 €	22,12%
Dota/prov/actif	-	-	
Autres charges	1 545 €	100 €	NS

Il en est résulté un bénéfice d'exploitation de 238 608 € contre un bénéfice d'exploitation de 223 222 € pour l'exercice antérieur.

Après comptabilisation des produits exceptionnels pour 11 666 €, imputation des charges financières et exceptionnelles pour respectivement 760 € et 4 313 € et prise en charge d'une somme de 62 584 € au titre de l'impôt sur les sociétés, l'exercice se solde, en définitive, par un bénéfice net comptable de 182 884,52 € que je vous propose d'affecter de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes
à l'associée unique une somme de 175 000,00 €

- le solde, soit la somme de 7 884,52 €
à l'augmentation du poste « Autres Réserves »
qui sera ainsi porté de 841 573,55 € à la somme de 849 458,07 €.

Le dividende global ainsi distribué s'élèvera à la somme de 175 000 €, soit 1 750 € par part sociale, et sera payé au siège social dans les délais impartis par la loi.

Le montant du dividende non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° à 4 du Code Général des Impôts, soit pour 100 parts, s'élève à 175 000 €.

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je vous précise qu'il n'a été effectué aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

Quant à notre bilan au 30 Septembre 2017, il se présentait de la manière suivante :

Nous avons un actif immobilisé de 1 012 410 € après les amortissements de l'exercice et l'acquisition d'immobilisations corporels pour 35 732 €.

Face à un actif circulant de 349 100 €, nous avons des dettes s'élevant à 330 452 €.

Les décisions qui vous sont présentées traduisent ce qui vient de vous être exposé et j'espère que vous voudrez bien les approuver et donner quitus :

- pour l'exécution du mandat de M. Hugues JACQUEMET du 1^{er} Octobre 2016 au 1^{er} Janvier 2017,
- pour l'exécution de mon mandat du 2 Janvier 2017 jusqu'au 30 Septembre 2017.

Filiales et Participations

Aucune dépense de ce type n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

Recherches et Développement

Aucune dépense de ce type n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

- Evénements importants intervenus au cours de l'exercice écoulé -

- Par Acte SSP en date du 2 Janvier 2017, la société « DES PAINS QUI PARLENT », Société à Responsabilité Limitée à associé unique au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 156 Avenue du Général Leclerc - 33600 - PESSAC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le n° 538 753 112 a fait l'acquisition des 100 parts sociales composant la totalité de notre capital social et est devenue l'associée unique de notre société.

Par décisions de l'associée unique en date du 2 Janvier 2017, M. Pierre-Xavier BARRANGER a été nommé en qualité de Gérant en lieu et place de Monsieur Hugues JACQUEMET, démissionnaire.



- Evénements importants intervenus depuis le début de l'exercice en cours -

Aucun évènement important intervenu depuis la clôture de l'exercice n'est à signaler dans ce rapport.

- Perspectives d'avenir -

Les résultats obtenus au cours de l'exercice social clos le 30 Septembre 2017 sont très encourageants.

Ils valident dès la première année les prévisions qui avaient été établies par la société « DES PAINS QUI PARLENT » pour la reprise de 100% du capital de la société « KERMABON ».

L'objectif est de poursuivre le développement de notre société par l'apport de nouveaux produits et par la fourniture de nouveaux services permettant de capter une clientèle encore plus importante.

Le potentiel d'attraction de notre Boulangerie Pâtisserie est important et nous souhaitons le valoriser au maximum en développant un concept résolument moderne pour satisfaire l'ensemble des besoins de la clientèle actuelle et celle que nous souhaitons capter.

Outre la qualité et la diversification des produits proposés à la vente, nous portons nos efforts sur l'accueil et le conseil.

Je reste à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Le Gérant : M. Pierre-Xavier BARRANGER

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

PXB

« KERMABON »
Société à Responsabilité Limitée à associé unique
Au capital de 6 000 €
Siège social : 156 Avenue du Général Leclerc
33600 - PESSAC
RCS BORDEAUX 508 648 110

DÉCISIONS UNILATÉRALES ORDINAIRES ANNUELLES
PRISES PAR L'ASSOCIÉE UNIQUE
LE 20 MARS 2018

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 :

DEUXIÈME DÉCISION

L'associée unique, sur la proposition du gérant, décide d'affecter la somme de 182 884,52 €, montant du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes
à l'associée unique une somme de 175 000,00 €

- le solde, soit la somme de 7 884,52 €
à l'augmentation du poste « Autres Réserves »
qui sera ainsi porté de 841 573,55 € à la somme de 849 458,07 €.

Le dividende global ainsi distribué s'élèvera à la somme de 175 000 €, soit 1 750 € par part sociale, et sera payé au siège social dans les délais impartis par la loi.

Le montant du dividende non éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° à 4 du Code Général des Impôts, soit pour 100 parts, s'élève à 175 000 €.

L'associée unique, conformément :

- à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois exercices sociaux précédents.

- aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, déclare que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même Code.

Décision prise : texte ci-dessus.

Le Gérant : M. Pierre-Xavier BARRANGER

